

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Public Visé : Tout salarié d'une entreprise

Prérequis : Aucun

Objectif :

Permettre à tous les établissements et sur les chantiers de disposer de personnel en nombre adapté et bien réparti capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.

Pour cela, le SST doit être capable de rechercher les risques persistants pour protéger et examiner la victime, et de faire alerter (ou alerter) les secours.

Promouvoir la prévention des risques professionnels et jouer un rôle dans les actions de prévention liés à l'entreprise.

Contenu :

Conforme au Document de référence SST en vigueur édité par l'INRS :

1/Les thèmes (avec gestuelle de secours) abordés sur Adulte, enfant et nourrisson sont :

- Alerte des secours
- Alerte et protection des populations
- Arrêt cardiaque (avec défibrillation externe)
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Malaise
- Obstruction aigüe des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Plaies
- Protection
- Traumatisme

2/Le thème de Prévention des risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise : Réglementation, Notions d'Accidents de travail, et de Maladie professionnelle, Mécanisme d'apparition du dommage, Recherche des risques, Document Unique etc...

Durée :

14 heures pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées d'une durée permettant d'assurer une cohérence pédagogique sur l'ensemble de la formation et pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés.

Aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter le cas échéant le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

Modalités pratiques et logistiques :

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Un manuel de formation conforme aux référentiels peut être remis à l'issue de la formation.

Délai d'accès à la formation :

La formation SST est généralement demandée et organisée par l'employeur pour ses salariés.

La disponibilité reste variable en fonction des disponibilités des salles, des formateurs et des contraintes de l'entreprise. Il est préférable de prendre contact avec nous.

Dans le cas d'un individu seul (ou groupe restreint), voir les formations proposées ou prendre contact avec nous.

Une déclaration d'ouverture de session de formation est OBLIGATOIREMENT faite au minimum 15 jours avant le début d'une session.

Accessible aux personnes handicapées :Oui. (nous contacter dans ce cas)

Arrêté du 21 décembre 2016 : Les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1ers secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.

Lieux de formation :

Variables en fonction des disponibilités des locaux. Voir formations proposées ou prendre contact avec nous.

Présentation de l'équipe pédagogique :

La formation est animée par :

- des formateurs sauveteur secouriste du travail (FSST) à jour de leur maintien des acquis et actualisation des compétences.

Méthodes mobilisées/ Modalités d'évaluation :

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation
- Réaliser ou faire réaliser tous les gestes de 1ers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer comme sauveteur à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...)
- Être capable de proposer des actions de prévention suite à une situation d'accident de travail simulée

Equivalences/Passerelles :

Le SST à jour équivaut au PSC1. (arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du SST et pour les titulaires du PSC1)

Suite de parcours :

Le diplôme SST doit être recyclé tous les 2 ans (Mac SST)

Pour obtenir un diplôme officiel de 1ers secours en équipe (Secours professionnalisants) il faut passer le PSE niveau 1.

Débouchés :

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez nous pour organiser les modalités d'accueil et d'organisation : sesudsp30@yahoo.fr

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gard

42 Avenue Vincent d'Indy, 30100, Alès

Téléphone : 06 11 22 35 64 - APE/NAF 8559 - SIRET 385 347 141 00033

Courriel : sesudsp30@yahoo.fr

www.unions-pompiers.fr

N° de déclaration d'activité : 76 30 0443530

Datadocké 0074257 Chorus engagement N° 2102854078